

Chapitre 6 : Le change.

I) Les opérations de change.

A. Monnaie de facturation.

La monnaie de facturation désigne **la devise utilisée dans le cadre d'un contrat commercial**. Il n'est pas toujours possible de traiter des opérations commerciales en utilisant sa monnaie nationale car **certains marchés de quelques produits utilisent de façon systématique la même devise** (Pétrole), **commerciallement** il est souvent préférable **pour un exportateur d'utiliser la monnaie de son acheteur** et enfin il existe dans les affaires **un rapport de force** : un « petit acheteur » ou un « petit vendeur » devront **se plier aux habitudes de travail** de son « gros » partenaire.

B. Exportation et vente de devise (Exemple d'un crédit de 3 mois).

Un exportateur français envoie des marchandises facturées en devise le 10/01/11 d'une valeur de 20000 USD. Il recroit des devises. Il reçoit les devises le 10/04/11 soit 20000 USD. Il va ensuite vendre ses devises à son banquier contre des euros le 10/04/11 soit 20000 USD contre 16000 EUR. On dit que l'exportateur français **reçoit le paiement suivi d'une opération de change** c'est-à-dire **vente d'USD et achat d'EUR.**

C. Importation et achat de devise (Exemple d'un crédit de 2 mois).

Un importateur français reçoit des marchandises facturées en devise USD le 15/01/11. Il doit donc acheter les devises USD à son banquier contre des EUR le 15/01/11 soit **10000 USD = 8500 EUR**. Le 15/03/11, il paie son fournisseur avec les devises reçues. L'importateur français vient de faire **une opération de change c'est-à-dire qu'il vend des EUR pour acheter des USD.**

II) Le rôle du banquier.

A. Le change scriptural.

Les banques ont un rôle central dans toutes les opérations de change. Les banques de la zone euro **travaillent avec des correspondants étrangers** (d'autres banques) auprès desquels **elles disposent de comptes en devises différentes**. De même, **elles servent de correspondant à des banques étrangères** dont elles tiennent les comptes en euro.

B. Schéma du règlement d'une exportation.

1. L'exportateur français envoie la facture de 20000 USD à échéance de 3 mois à son acheteur US.
2. L'acheteur US envoie l'ordre de virement à sa banque FNB NY de 20000 USD.
3. La FNB débite le compte de l'acheteur et crédite le compte CL de l'exportateur français en USD.
4. La FNB avise le Crédit Lyonnais (CL).
5. Le CL avise l'exportateur français qui lui cède les devises.
6. Le CL crédite de 16000 EUR le compte de l'exportateur français.

C. Schéma du règlement d'une importation.

1. Le vendeur US envoie la facture à l'acheteur français de 10000 USD.
2. L'acheteur français envoie à sa banque un ordre de virement et achat de 10000 USD.
3. Le CL débite l'acheteur français de 8500 EUR.
4. Le CL envoie l'ordre à la FNB de débiter son compte de 10000 USD.
5. La FNB débite le CL de 10000 USD et crédite le vendeur US de 10000 USD.
6. La FNB avise le vendeur US (son client).

III) Système de change.

A. Système de cotation.

Lorsqu'une banque effectue une opération de conversion monétaire elle doit établir une relation d'équivalence entre une somme en EUR et une somme en devise. Cette relation se traduit par une valeur monétaire appelée « cours de change ou taux de change ».

Dans notre exemple, 16000 EUR = 20000 USD ce qui revient à dire que $1 \text{ USD} = (16000/20000) = 0.8 \text{ EUR}$ ou encore que $1 \text{ EUR} = (20000/16000) = 1.25 \text{ USD}$.

Il y a donc deux façons d'exprimer le cours de change entre deux monnaies. Dans la zone euro, le système adopté par les banques est le second : 1 EUR = X devise. On dit que l'euro est coté au certain (1 unité) et les devises à l'incertain (X pouvant varier d'un jour à l'autre en fonction du marché).

On dit aussi que l'euro est coté contre les devises. A NY, par exemple, l'usage est de coter les devises au certain et l'USD à l'incertain (exemple $1\text{£} = X \text{ USD}$).

Au niveau des calculs on notera les conséquences suivantes : pour passer d'un montant en devise à un montant en EUR il faut diviser par le cours et pour passer d'un montant en EUR à un montant en devise il faut multiplier par le cours.

Ainsi si $1 \text{ EUR} = 0.697 \text{ GBP}$,
 $15000 \text{ GBP} = 15000/0.697 = 21520 \text{ EUR}$.
 $20000 \text{ EUR} = 20000*0.697 = 13940 \text{ GBP}$.

Attention aussi au vocabulaire ! Si on dit, par exemple et improprement, que l'USD est à 1.17 cela signifie que $1 \text{ EUR} = 1.17 \text{ USD}$.

B. Code ISO des devises.

Les devises sont désignées par leur code ISO à trois lettres.

- *USD = Dollar USA.
- *JPY = Yen Japonais.
- *GBP = Livre Sterling.
- *EUR = Euros.
- *CHF = Franc Suisse.

IV) Le marché des changes.

A. Définition.

Les banques **gèrent une trésorerie** en devises (back office) **pour faire face aux opérations de leur clientèle** (front office). A un instant donné une banque **peut estimer qu'elle a trop ou pas assez d'une devise** quelconque. Elle va donc chercher à la vendre ou à l'acheter.

Ce sont **ces transactions entre les banques** qui **constituent le marché** des changes. A un instant donné **l'offre et la demande** concernant un couple de devise détermine les cours réciproques.

Les cours déterminés sur le marché **sont ensuite utilisés pour les opérations** avec la clientèle en **prenant une marge**. Le marché des changes **est mondial** et **fonctionne en continu**. Les cours varient donc **en permanence**.

Cependant, pour des raisons pratiques, les banques **ne changent pas les cours « clientèle »** que toute les 24 heures. Par convention, à Paris, les journaux financiers publient l'état du marché relevé chaque jour ouvrable vers 16 heures.

B. Pourquoi des changes flottants ?

En 1944 les grands pays industrialisés ont essayé de mettre en place **un système de régulation** des marchés des changes de façon **à éviter des fluctuations trop importantes** des cours.

Ce système à pris fin en 1971 quand les USA ont décidé de ne plus l'appliquer.

Depuis lors **le marché n'est plus régulé** et les cours varient **au gré de l'offre et de la demande**.

Certains pays de l'UE ont constitué une zone de stabilité avec la création d'une monnaie unique.

C. Cours vendeur et cours acheteur.

Quand une banque fait du change avec un client elle peut se trouver dans deux situations :

Soit elle vend des devises (à un importateur).

Soit elle achète des devises (à un exportateur).

Mais en fait, compte tenu du système de cotation existant, la banque considère que :

Dans le premier cas, **elle achète des euros**.

Dans le second cas, **elle vend des euros**.

Donc, l'euro est la marchandise de base sur laquelle la banque travaille. Le prix de cette marchandise, la cote, étant exprimé en devise. Par exemple, 1 EUR = 1.2935 USD.

Comme tous les commerçants la banque **essaie de faire une marge**.

Elle **vend donc l'EUR à ses clients plus cher qu'elle ne le leur achète**.

Elle calcule sa fourchette de prix (Achat-Vente) **par rapport au prix de référence donné** par le marché des changes.

Par exemple, si un jour donné le marché des changes (interbancaire) donne :
1 EUR = 1.2935 USD.

La banque vendra à sa clientèle 1 EUR pour 1.2955 USD.
Et elle achètera à sa clientèle 1 EUR pour 1.2915 USD.

D'un point de vue pratique :

- **Pour un exportateur c'est le cours vendeur qui importe.**
- **Pour un importateur c'est le cours acheteur.**

D. Les commissions bancaires.

En dehors de la marge sur le change, les banques prennent aussi des commissions de change.
Elles sont en général < 1%.

Il faut simplement se rappeler :

- **Que l'exportateur recevra des EUR – la commission.**
- **Que l'importateur paiera des EUR + la commission.**

E. Notion de risque de change.

Le risque de change **est lié à l'incertitude** quant au cours futur d'une devise quelconque.
Lorsqu'un exportateur facture en devise ou qu'un importateur est facturé en devise il est quasiment **impossible de prévoir quel sera le cours** de celle-ci **au moment du paiement.**

Il est donc impossible de savoir à l'avance la contre-valeur en EUR de l'opération donc :

L'exportateur ne peut pas connaître sa marge exacte.
L'importateur ne peut pas calculer son coût d'achat.

F. Exercices sur le change.

Considérons quatre opérations de change pour Armand SA :

- Virement de 280 000 JPY de Massuchita Import.
- Virement de 600 000 JPY à Surimi LTD.
- Virement de 50 000 USD à Forthon LTD.
- Virement de 15 000 USD de Norton and Co.

Pour simplifier on supposera que, pour ces quatre opérations, la banque propose les conditions de change suivantes :

- 1 EUR = 0.870 / 0.875 USD.
- 1 EUR = 101.8 / 102.6 JPY
- Commission de change : 0.3 %

1. $280000/102.6 = 2729.04$ EUR / $2729.04*0.997 = 2720.85$ Euros.
2. $600000/101.8 = 5893.90$ EUR / $5893.90*1.003 = 5911.58$ Euros.
3. $50000/0.870 = 57471.26$ EUR / $57471.26*1.003 = 57643.67$ Euros.
4. $15000/0.875 = 171428.57$ EUR / $171428.57*0.997 = 170914.28$ Euros.